



Évaluation de la recherche

ÉVALUATION DE L'UNITÉ :
Centre d'études et de Recherches
Administratives et Politiques
CERAP

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

UNIVERSITE PARIS 13

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Joël Andriantsimbazovina,
Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Centre d'études et de Recherches Administratives et Politiques
Acronyme de l'unité :	CERAP
Label demandé :	EA
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
N° actuel :	1629
Nom du directeur (2017-2018) :	M. Éric DESMONS
Nom du porteur de projet (2019-2023) :	M. Éric DESMONS

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Université Toulouse 1Capitole

Experts :

- M. Alexandre DEROCHE, Université de Tours
- M. Philippe HAMMAN, Université de Strasbourg
- M. Grégory KALFLECHE, Université Toulouse 1Capitole
- M. Maurice Olive, Aix-Marseille-Université
- M. Laurent SERMET, Sciences Po Aix-Marseille

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. David KREMER

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jean-Pierre ASTRUC

M^{me} Anne PELLE

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre d'Études et de Recherches Administratives et Politiques, CERAP, a été créé en 1992. Composé d'universitaires en droit public, il est rattaché à l'École Doctorale ERASME de l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité (ED n°493) et à la Faculté de Droit de l'Université Paris 13 sur le Campus de Villetaneuse. En dehors des bureaux des universitaires, il ne dispose pas de locaux affectés dans ces deux structures.

DIRECTION DE L'UNITÉ

Le CERAP est dirigé par M. Eric DESMONS depuis septembre 2012. Un bureau composé du directeur et de deux directeurs adjoints, MM. Nicolas CLINCHAMPS et Charles REIPLINGER, exécute la politique scientifique décidée en Assemblée générale.

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2_1 Droit

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Afin de s'assurer une visibilité académique, le CERAP étudie une thématique transversale, les mutations contemporaines du droit. Le CERAP organise sa recherche autour de trois axes: droit interne et européen des institutions, des libertés et de l'action publique ; droit international général et économique et relations internationales ; droit du développement durable.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2017	Nombre au 01/01/2019
Personnels permanents en activité		
Professeurs et assimilés	8	8
Maîtres de conférences et assimilés	12	11
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.)	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC	2	0
TOTAL personnels permanents en activité	22	19

Personnels non-titulaires, émérites et autres		
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	3	
Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres	-	
Autres personnels non titulaires (appui à la recherche)	1	
Doctorants	33	
TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres	37	
TOTAL unité	57	

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

Le CERAP a su renforcer sa visibilité en développant une thématique de recherche transversale autour des mutations des droits. L'organisation de la recherche en trois axes lui permet de maintenir une production scientifique de bonne facture et un équilibre entre divers thèmes tout en favorisant l'émergence d'un axe fort sur le droit du développement durable et de l'environnement. Cet axe est un facteur dynamique d'expertise et d'internationalisation importantes du CERAP. La continuité de l'axe mérite le maintien d'un potentiel d'enseignant-chercheurs constant. Unité bien insérée dans son environnement, le CERAP pourrait perfectionner les partenariats avec les acteurs locaux et faire émerger d'autres thématiques. Le CERAP a fait évoluer sa gouvernance en favorisant davantage de collégialité et de rapports directs de la direction avec les membres. L'absence d'une femme dans l'équipe de direction est regrettable. Dans un environnement de concurrence des universités de Paris intra-muros, les activités doctorales du CERAP sont satisfaisantes tout en étant perfectibles notamment en matière de suivi et de soutien des doctorants. Une politique en faveur de l'habilitation à diriger des recherches peut améliorer la situation. Les mouvements des membres du CERAP fragilisent sa situation. Le rapprochement avec d'autres unités limiterait ce risque. L'absence de locaux communs de recherche limite la vie commune et l'émulation. De même, le site internet n'est pas suffisamment modernisé.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

